

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le 24 février  
2020**

## **«BASILIQUE» DE SAINT PIERRE LE COLOMBIER, FRANÇOIS JACQUART QUESTIONNE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES SUR LE MONTAGE FINANCIER.**

Alors que la basilique de la congrégation « la famille missionnaire de notre-dame des neiges » continue à se construire à saint pierre de colombier dans des conditions environnementales contestables, le Conseiller Régional, François JACQUART, s'interroge sur le montage financier de l'opération qui s'approcherait des 20 millions d'euros.

**Comment une telle somme peut-elle être collectée auprès des seuls «fidèles» ?**

Le montage financier est-il susceptible de donner droit à des déductions fiscales? Si oui ce serait alors de fait une aide publique consentie au mépris du principe de laïcité.

François JACQUART interpelle, par courrier adressé ce jour, le ministère de l'Intérieur (en charge des cultes) pour lui demander une vérification du montage financier de la construction de la basilique.

Il rappelle, par ailleurs, avoir saisi depuis plusieurs mois la Mission Interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ( supprimée depuis le 1er janvier ) et reprise par le Ministère de l'intérieur.

Il attend une réponse qui permettra de confirmer ou non que cette congrégation est en conformité avec la législation en vigueur dans ce domaine.

**Contact Presse**

**Mathieu Soares**

m.soares@live.fr - 06 75 59 02 66

13, place Victor Hugo 07000 Privas